



Le 4^{ème} Prix « Hlm, Partenaires des âgés » est lancé !

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Union sociale pour l'habitat (USH), les Caisses de retraite et la Banque des Territoires, organisent la quatrième édition, du Prix « Hlm, partenaires des âgés » destiné à récompenser les organismes Hlm qui, par leurs actions et réalisations, contribuent à adapter leur parc au vieillissement de la population. Les bailleurs sociaux ont jusqu'au 21 juin minuit, pour déposer leur candidature sur le site <http://www.hlm-partenairesages.fr/>. Le jury, présidé cette année par Luc Broussy, président de France Silver Eco, remettra les prix lors du 80^{ème} Congrès de l'Union sociale pour l'habitat qui se tiendra du 24 au 26 septembre à Paris.

Pour cette nouvelle édition, une dotation globale de 32 000 € a été allouée par les caisses de retraite. Cette somme sera répartie entre les lauréats des 4 catégories suivantes :

- 1) **Apporter une réponse aux besoins liés au vieillissement, par le maintien au domicile, en développant une offre de services et/ou d'habitat adapté ;**
- 2) **Innover pour accompagner le vieillissement : initiatives en faveur du numérique, de la domotique et de l'habitat connecté ;**
- 3) **Repérer les fragilités et lutter contre l'isolement social des locataires âgés ;**
- 4) **Un prix « Coup de Cœur » est également prévu et son champ est laissé à la discrétion des membres du Jury parmi les projets candidats au titre des trois catégories précédentes.**

Un jury composé de 13 personnalités issues du secteur de l'habitat social, présidé par Luc Broussy choisira les lauréats pour chacune des nouvelles catégories.

Pour rappel, au 1er janvier 2016 sur 4,5 millions de logements sociaux (source RPLS 1er janvier 2017), on comptabilisait 32,2% de locataires du parc social âgés de plus de 60 ans. Cette proportion devrait encore augmenter dans les années à venir compte tenu du vieillissement de la population. Le souhait majoritairement exprimé par les seniors est de rester le plus longtemps possible chez eux. L'adaptation des logements Hlm aux problématiques du vieillissement poursuit cet objectif et les bailleurs sociaux se mobilisent pleinement pour proposer une offre de logements abordables et adaptés aux besoins des seniors, et pour adapter le patrimoine existant afin d'offrir à leurs locataires les plus âgés un environnement sécurisant, un cadre de vie adapté et une proximité des services et des commerces, indispensables à leur bien vieillir à domicile.

Avec le prix « **Hlm, partenaires des âgés** », les différents partenaires de l'opération entendent encourager les initiatives en faveur de l'inclusion des âgés et capitaliser sur les actions menées par les bailleurs sociaux, afin d'alimenter les réflexions conduites par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Pour en savoir plus sur le prix, les catégories définies et consulter le règlement complet : <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

Contacts presse :

- DGCS : Chimène Mandrin – chimene.mandrin@social.gouv.fr - Tél. : 01 40 56 82 03
- USH : Joachim Soëtar / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70
- Cnav & Sécurité Sociale des Indépendants : presse@cnav.fr
- MSA : Géraldine Vieuille - vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr - Tél. : 01 41 63 72 41
- Banque des Territoires : Isaline Ollivier – isaline.ollivier@caissedesdepots.fr - 01 58 50 23 07

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 694 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

Fin 2018, les organismes Hlm ont commercialisé 98 000 logements, et en ont vendu 16 500 aux accédants et locataires en secteur groupé ou diffus. Ils détiennent et gèrent 4,5 millions de logements locatifs et 0,3 millions de logements-foyers, et logent environ 10 millions de personnes. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

L'Assurance retraite, la MSA et la Sécurité Sociale des Indépendants s'engagent dans le cadre de leur convention « la Retraite pour le bien-vieillir » à développer les résidences autonomes adaptées au vieillissement, notamment en participant au financement de leur construction, de leur rénovation et de leur équipement. Les aides des trois régimes de retraite dépendent de la nature des travaux et se présentent sous la forme de subventions ou de prêts sans intérêt. En 2016 et 2017, 262 projets ont été soutenus par l'Assurance retraite et plus de 158 millions d'euros de prêts à taux zéro ont été accordés pour financer les lieux de vie collectifs.

L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général.

La MSA est l'organisme de protection sociale obligatoire du secteur agricole.

Pour en savoir plus : www.pourbienvieillir.fr

Créée en 2018, **la Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) est une direction d'administration centrale, qui coordonne et met en cohérence, dans une approche préventive et intégrée, sept politiques publiques thématiques :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, inclusion sociale et insertion des personnes en situation de précarité ;
- Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- Autonomie des personnes handicapées ;
- Autonomie des personnes âgées ;
- Politique familiale et protection de l'enfance et des personnes vulnérables ;
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes.

Et deux axes de travail transversaux :

- Financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Définition du cadre d'intervention des professionnels du travail social et de l'intervention.

www.social.gouv.fr